

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU LUNDI 29 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 29 juin 2020 à 9h00 dans la grande salle au 2<sup>e</sup> étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Valéry DUBOIS	Membre du conseil d'administration
M. Jean DUFOUR	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
M. Philippe SZWECHOWIEZ	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. PAYEN Jean-Marie (pouvoir à M. BRUNELLE Pascal), Mme GAGNEUR Sylvaine (pouvoir à M. SZWECHOWIEZ).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. ZAPPARATA Amédée, M. DAGNICOURT Daniel, M. LAGRANGE Ludovic

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Julien VASSET représentant la CASQ.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD, Mme Frédérique MACAREZ maire de la collectivité et M. XAVIER Bertrand président de la CASQ.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du mercredi 18 décembre 2019.
- Aide exceptionnelle « Jordan CASTEL ».
- Attribution de chéquiers « CADHOC »
- Report de l'assemblée générale 2020.

### **La séance débute à 9h00.**

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

### **① Approbation du procès-verbal du mercredi 18 décembre 2019 :**

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande la parole pour signaler qu'il souhaite que dans les prochains PV apparaisse le nom de l'élu qui prend la parole et non celui de la liste auquel il appartient.

Un élu SUD lui répond que dans aucun PV les noms ne doivent apparaître.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond qu'il n'y a aucun texte qui indique que le nom des élus ne doit pas apparaître dans les PV.

Le Président dit qu'il prend note de la demande .

Le Président demande s'il y a encore des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite.

Le Président passe au vote pour l'approbation du PV du 18 décembre 2019.

**Le PV du mercredi 18 décembre 2019 et approuvé à la majorité .**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

## ② Aide exceptionnelle « Jordan CASTEL » :

Le Président prend la parole pour dire qu'un agent de la collectivité a eu un grave accident pendant le confinement et qu'une cagnotte a été lancée. Il précise que lors de la réunion de bureau du 5 mai 2020, il a été décidé de verser une aide exceptionnelle de 1 000 € pour cet agent.

Le Président indique qu'avant de verser la prime, il a vu avec le comptable afin de rester dans la réglementation.

Il précise que si par la suite un agent était confronté au même problème, la même prime serait également versée.

## ③ Attribution de chèquiers « CADHOC » alimentaires :

Le Président prend la parole pour rappeler que lors de la dernière assemblée générale, M. GAYRAUD avait demandé que le C.O.S paie de l'URSSAF afin de pouvoir augmenter les chèquiers « CADHOC » retraités.

Le Président précise que ces chèquiers ont été augmentés de 10 € il y a un an, car le plafond de l'URSSAF avait été relevé.

Le Président avait dit lors de cette assemblée que c'était au conseil d'administration de prendre la décision et qu'il ferait la demande lors du prochain CA.

Le Président demande donc aux membres du conseil d'administration de prendre la décision.

Le Président précise que cela aurait un coût de 20 000 €.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond que cela pénaliserait une autre activité.

Le Président passe au vote pour que le C.O.S augmente le plafond des chèquiers « CADHOC » retraités.

**POUR : 0**

**CONTRE : 16**

**ABSTENTION : 1**

**Le plafond des chèquiers « CADHOC » retraités reste donc identique.**

#### ④ Report de l'assemblée générale 2020 :

Le Président prend la parole pour rappeler que suite au Covid 19, l'assemblée générale prévue en juin 2020 au « Splendid », a dû être reportée. Il précise qu'il y a des contraintes de délai et que de ce fait, l'assemblée générale devra avoir lieu avant la fin septembre 2020. L'assemblée aura donc lieu le 22 septembre 2020 dans la salle du « Splendid ».

La Trésorière prend la parole pour dire que les voyages 2020 ont dû être annulés suite au Covid 19. Elle précise que l'agence ne rembourse pas, mais fait un avoir et que le C.O.S est donc obligé de reporter ces mêmes voyages pour l'année 2021.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si d'autres voyages seront prévus pour l'année 2021.

La Trésorière répond qu'il ne sera pas possible de prévoir d'autres voyages hiver/été pour l'année 2021 hormis ceux reportés de cette année. Elle précise que s'il y a des augmentations sur les deux voyages reportés, cela sera pris en charge par le C.O.S.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si tous les adhérents inscrits cette année repartent.

La Trésorière répond que tous les adhérents inscrits aux voyages pour cette année ne repartent pas pour différentes raisons. Elle indique qu'à ce jour, elle ne connaît pas encore les dates officielles des voyages, mais qui auront lieu aux mêmes périodes prévues cette année.

Le Président reprend la parole et informe les membres du CA qu'une adhérente qui avait annulé son voyage d'hiver bien avant le Covid 19 souhaite se faire rembourser. Il précise que c'est impossible comptablement et que cette adhérente a signé les documents pour l'assurance annulation et que seule cette assurance peut la rembourser.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si la date de validité de la billetterie va être prolongée.

La Trésorière répond que pour le moment, elle n'a l'information que pour les places de cinéma qui seront valables jusque fin décembre 2020.

Le Président prend la parole pour annoncer que les permanences du C.O.S reprendront les mercredis et jeudis de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h30 à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il précise qu'exceptionnellement, cette année il y aura deux jours de permanences pendant les mois de juillet et août pour éviter l'affluence suite au Covid 19.

Il informe les membres du CA que des agents ont appelé le C.O.S pour se plaindre, car ce dernier n'était pas encore rouvert. Il précise que les conditions de sécurité n'étaient pas remplies pour rouvrir et que la collectivité n'avait pas encore rouvert Fervaques.

Il fait remarquer également que la plupart des agents qui avaient appelé pour râler étaient des agents qui étaient en télétravail.

Le Président informe les membres du conseil d'administration qu'une adhérente du C.O.S avait eu 100 ans en février 2020 et qu'il souhaitait, après accord de la famille, lui rendre hommage lors de la prochaine assemblée du C.O.S.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président clôt les débats.

La séance se termine à 9h30

Saint-Quentin, le 29 juin 2020.

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT